

L'UNIS ALERTE LES COPROPRIÉTAIRES : LA SOCIÉTÉ MATERA N'EST PAS UN SYNDIC

ven 06/03/2020 - 15:00

La société Matera propose une offre qui n'est pas le mandat-type réglementaire de syndic et risque de tromper les consommateurs

Une campagne de communication de la société Matera actuellement en déploiement dénigre les syndicats de copropriété, dans un contexte où 70% des Français sont satisfaits des professionnels de l'immobilier selon un sondage Ipsos pour l'Unis réalisé en octobre dernier. Jouant sur le mot « syndic », la société prétend proposer une alternative.

L'Unis rappelle qu'un syndic est obligatoire pour toute copropriété. Ce syndic doit impérativement être un professionnel s'il est rémunéré ; à défaut, le syndic doit être un copropriétaire bénévole. Le contrat du syndic professionnel doit se conformer au contrat-type.

L'Unis s'indigne donc de la présentation trompeuse résultant de ces publicités et attire l'attention sur « l'abonnement » proposé par la société Matera, qui n'est pas un contrat-type de syndic défini strictement par le décret n° 2015-345 du 26 mars 2015. Ce décret, proche d'un formulaire Cerfa, ne contient pas de frais cachés, contrairement aux arguments utilisés par la société Matera.

Les deux offres ne peuvent pas être comparées de manière aussi simpliste, sauf à duper le consommateur. Un syndic reste nécessaire et obligatoire même en cas

« d'abonnement » à des services ou prestations annexes.

Les syndics professionnels sont soumis à un cadre juridique très strict défini par la loi Hoguet du 2 janvier 1970 : carte délivrée par les CCI, formation initiale et continue, responsabilité civile professionnelle, garantie financière pour les fonds détenus (notamment les charges de copropriété versées aux fournisseurs par l'intermédiaire du syndic) et un contrat-type réglementaire.

Près de la moitié du parc des copropriétés étant gérées par des syndics professionnels adhérents, l'Unis vérifie la pertinence juridique de cette offre et de cette campagne publicitaire, et se réserve le droit d'agir pour la protection des professionnels et de leurs clients.

Contacts presse :

Auvray & Associés Marion Lambert T. 01 58 22 25 97 m.lambert@auvray-associes.com

Unis 15 Rue Chateaubriand, 75008 Paris T. 01 55 32 01 00 communication@unis-immo.fr

www.unis-immo.fr

-

A propos de l'UNIS :

L'UNIS, est la première organisation de professionnels de l'immobilier qui représente tous les métiers du secteur : agents immobilier, gestionnaires, administrateurs de biens, experts, promoteurs-rénovateurs. Partout en France, les 2 200 entreprises adhérentes de l'UNIS (indépendants, réseaux et groupes) et leurs 20 000 salariés, font le choix de rejoindre une communauté de vision et de mettre en pratique une approche différente de l'immobilier : éthique, experte, engagée, afin de remplir pleinement leur rôle de conseil et de tiers de confiance auprès des Français. L'UNIS accompagne ses adhérents dans l'exercice de leur métier, en leur offrant une formation initiale et/ou continue, de qualité et met également à leur disposition un conseil juridique pertinent qui prend en compte les dernières évolutions réglementaires et numériques.

Force de proposition et de réflexion sur les enjeux et problématiques de l'immobilier en France,

l'UNIS collabore auprès des pouvoirs publics et siège au sein des principales instances dont le CNTGI (Conseil National De La Transaction et de la Gestion Immobilières).

